Saint Gervais
Commune de Vendée

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 octobre 2026

Procès-Verbal du Conseil Municipal

Séance du 12 octobre 2026

Date de convocation : 05 octobre 2026

L'An Deux Mille Vingt Six, le Lundi 12 octobre 2026, les membres du Conseil municipal de la commune de Saint-Gervais, régulièrement convoqués, se sont réunis en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude FLEURY, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23, présents : 19 votants : 23

Présents : Jean-Claude FLEURY, Bertrand ISAAC, Elise COIGNOT, Didier MAROUSSIE, Philippe LEMAIRE, Francis AUPETIT, André ROBERT, Jean-François MAIZERAY, Denis FRIMIN, Nelly MORTREUIL, Laurent DENIS, Angélique PANIEL, Anaïs GABARIT, Lucie THOMAS, Marie-Claude RIOU, Pierre CHIRON, Thierry CROCHET, Cécile LANDREAU-BONENFANT, Stéphanie POTIER

Absents et excusés : Dominique SURIN ayant donné pouvoir à Didier MAROUSSIE, Sylvie GUIMET ayant donné pouvoir à Philippe LEMAIRE, Cécile MILCENT ayant donné pouvoir à Laurent DENIS, Bruno PASQUET ayant donné pouvoir à Jean-Claude FLEURY,

Secrétaire de séance : Laurent DENIS

Monsieur le Maire accueille Monsieur Stéphane BUCHOU, Député de la 3ème circonscription de la Vendée en amont de la séance du Conseil municipal pour une présentation de ces fonctions et un échange avec les membres de l'Assemblée délibérante.

Les membres présents adoptent à l'unanimité le procès-verbal du 21 septembre 2026.

FINANCES ET BUDGETS

Informations signatures devis et marchés

Monsieur le Maire donne lecture de l'ensemble des devis qui ont été signés entre le 08 septembre et le 02 octobre 20626 inclus.

INVESTISSEMENT			
Fournisseur	**Objet de la commande**	**Montant HT**	**Budget**
VFLIT	Installation porte sécurisée + alarme + Bouton « agression » local police municipale	3.732,07 €	Commune – Op. 46
CCI de la Vendée	Etude sur les possibilités d'évolution du commerce de proximité à Saint Gervais	3.250,00 €	Commune – Op. 84
SARL COUTHOUIS	Remplacement Velux avec modification linçoir	1.209,10 €	Commune – Op. 85
IECP	Remplacement du tableau principal électrique de la maison de santé	6.226,76 €	Commune - Op. 85

FONCTIONNEMENT			
Fournisseur	**Objet de la commande**	**Montant TTC**	**Budget**
VFLIT	Remplacement de 2 batteries alarme Espace des Primevères	151,80 €	Commune
By The Way Production	Réalisation clip promotionnel ville	3.690,00 €	Commune
SEDI	Echarpes Conseil municipal des enfants (20 unités)	696,00 €	Commune
CERTEUROPE	Certificat sécurisé logiciel immatriculations véhicules	417,60 €	Commune
Le Petit Potager	Colis des Aînés (165 unités)	3 441,60 €	CCAS
La Briocherie	Fourniture pains pour repas des Aînés du 15/10/2026	73,50 €	CCAS
Chez Baptiste	Repas des aînés (100 unités à adapter)	20,60 € / repas	CCAS
La Briocherie	Fourniture brioche pour La Joséphine du 04/10/2026	60,50 €	CCAS
Les Celliers de Beauvoir	Boissons pour cérémonies diverses	585,00 €	Commune

La liste non majoritaire demande où se situera le futur local du service de police municipale ainsi qu'en quoi consiste le devis relatif au certificat sécurisé pour le logiciel immatriculation des véhicules.

La liste non majoritaire questionne Monsieur le Maire sur l'objectif de l'étude sur les possibilité d'évolution du commerce de proximité à Saint Gervais qui sera réalisée par la Chambre du Commerce et de l'Industrie (CCI).
Monsieur le Maire explique que le but visé est de favoriser l'installation de commerces dans la commune afin de dynamiser le centre-bourg. Il informe qu'en parallèle, une révision du zonage pour accueillir les commerces a été retenu dans la prochaine modification du PLUi.

La liste non majoritaire demande la raison d'une nouvelle commande de 20 écharpes tricolores pour les membres du Conseil Municipal des Enfants (CME) sachant qu'un renouvellement des stocks avait été réalisé en mai 2025.
Monsieur le Maire répond que dorénavant chaque membre du CME conservera au terme de son mandat l'écharpe tricolore qui l'aura utilisé comme souvenir de son action dans la vie de la commune.

DCM n°069-10-2026

Fonds de concours 2026 dédié aux modes actifs – Demande de fonds de concours à Challans Gois Communauté

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal qu'en application de l'article L. 5214-16 V du Code Général des Collectivités Territoriales, la Communauté de communes a voté une enveloppe budgétaire en 2026 afin de participer au financement de projets communaux dédiés aux modes actifs.

Le fonds de concours 2026 attribué à la commune de Saint-Gervais s'élèverait à 1 600,00 € (*mille six cents euros*) et doit représenter au maximum 50 % du montant H.T. restant à la charge de la commune, après déduction des subventions éventuellement perçues.

Pour rappel, le fonds de concours 2025 attribué par Challans Gois Communauté à la commune a été de 26 500 € (*vingt-six mille cinq cents euros*) dont 21 200 € (*vingt-et-un mille deux cents euros*) ont déjà été perçus par la commune.

Entre fin mai et début juillet, les 11 communes ont été sollicitées par la Communauté de communes afin de faire remonter les dépenses 2026 relatives aux aménagements réalisés en

agglomération en faveur des modes actifs et qu'elles souhaiteraient faire financer dans le cadre de ce fonds de concours 2026 dédié aux modes actifs, sur la base des dispositions règlementaires relatives au fonds de concours.

La Communauté de communes a indiqué aux 11 communes que les dépenses non présentées dans le cadre de cette (courte) période de recensement des dépenses pourront être intégrées au fonds de concours de 2027.

La commune de Saint-Gervais souhaite faire financer les réalisations d'aménagements dans la commune en lien avec les modes actifs dont le coût HT est estimé à 3 300,00 € (*trois mille trois cents euros*).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Sollicite l'attribution par la Communauté de communes Challans Gois Communauté d'un fonds de concours de 1.600,00 € (*mille six cents euros*) pour la commune de Saint Gervais pour la réalisation d'aménagements dans la commune en lien avec les modes actifs,
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec Challans Gois Communauté ainsi que tout document se rapportant à la présente délibération.

URBANISME – VOIRIE – CADRE DE VIE

DCM n°070-10-2026

SyDEV – Convention de mise à disposition de matériel feu vert-récompense mobile

Monsieur Didier MAROUSSIE, Adjoint au Maire, présente aux membres du Conseil municipal le projet de convention proposé par le SyDEV de mise à disposition de matériel feu vert-récompense mobile dans le cadre de la politique de réduction des vitesses et de pacification de la circulation, enjeux majeurs en matière de politique d'aménagement d'exploitation de l'espace public.

Il précise le principe du feu vert-récompense :

- En l'absence de véhicule, le feu est rouge,
- Quand un véhicule est détecté en amont du feu, celui-ci passe au vert après un délai fixe. Ce délai est calculé en fonction de la vitesse de référence choisie.

Il ajoute que cette technique complète et renforce la panoplie d'outils existants et rappelle qu'il n'existe pas une solution idéale pour pacifier la circulation mais que c'est bien la combinaison de différentes outils (aménagement, solutions de transports intelligent, éducation, contrôle) qui contribue à une circulation « apaisée ».

La mise à disposition dudit matérielle se fait moyennant le paiement d'une somme forfaitaire hors taxe de 250,00 € (*deux cent cinquante euros*).

La liste non majoritaire interpelle Monsieur Didier MAROUSSIE sur la panne qui affecte le radar pédagogique situé à l'entrée de ville depuis plusieurs mois. Monsieur Didier MAROUSSIE informe que la panne est en cours de traitement et devrait être réparé sous peu.

La liste non majoritaire demande si le radar pédagogique sera maintenu avec ce nouveau dispositif de feu vert-récompense mobile. Monsieur Didier MAROUSSIE répond par l'affirmative en rappelant que ces dispositifs se complètent dans la politique de réduction de la vitesse sur la route.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Valide la convention proposée par le SyDEV de mise à disposition de matériel feu vert-récompense mobile à la commune de Saint Gervais,
- Dit que cette mise à disposition se fera contre le paiement d'une participation financière de la Commune au SyDEV d'un montant hors taxe de 250,00 € (*deux cent cinquante euros*), soit 300,00 € TTC (*trois cents euros*),
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant légal à signer la convention susmentionnée.

Pour information - Rapport de la Commission « Urbanisme » du 05 octobre 2026

Transmis pour information aux membres du Conseil municipal avec la convocation et l'ordre du jour.

Pour information - Présentation des DIA

Transmis pour information aux membres du Conseil municipal avec la convocation et l'ordre du jour.

CULTURE - COMMUNICATION - ANIMATIONS

Présentation de la nouvelle trame de l'Echo Gervinois

Madame Elise COIGNOT, Adjointe au Maire, présente aux membres du Conseil municipal la nouvelle trame de l'Echo Gervinois.

A cette occasion, chaque Echo Gervinois sera centré sur un sujet thémtique avec lequel collaborera la médiathèque et à l'occasion duquel des animations seront réalisées.

Voici les thèmes des Echos Gervinois :

- Automne : Les animaux de compagnie,
- Hiver : Imaginaire et fantastique
- Printemps : Plantes et fleurs
- Eté : Voyage

Présentation des outils de communication de la commune

Madame Elise COIGNOT, Adjointe au Maire, présente aux membres du Conseil municipal les différents outils dont la commune est dotée ou sera prochainement dotée afin de toucher davantage la population et promouvoir plus efficacement les informations et actions menées.

Les outils de communication se déclinent en trois instruments :

- L'acquisition d'un nouveau panneau numérique plus moderne,
- L'acquisition d'une application participative pour relayer les informations, les alertes, l'agenda, la vie locale et la réalisation de sondage,
- La réalisation d'un vidéoclip promotionnel de la commune d'une durée de 5 minutes (pouvant être découpé par la suite) comprenant des vues aériennes, des interviews, la vie associative…

Compte-rendu des actions menées dans la recherche de médecins généralistes

Madame Elise COIGNOT, Adjointe au Maire, informe les membres du Conseil municipal des différentes actions menées depuis l'élection de la nouvelle équipe dans le cadre de la recherche de médecins généralistes pour la commune.

Une affiche a été réalisée par le service communication de la commune est mise sur les réseaux sociaux. Par ailleurs, plusieurs groupes d'étudiants ou anciens étudiants en médecine ont été contactés et des contacts ont été pris avec les Facultés de médecine de Nantes, Tours et Rennes.

Enfin, des courriels ont été envoyés aux différents syndicats et notamment le Syndicat des Internes de Médecine Générale de l'Ouest (SIMGO).

AFFAIRES GENERALES

DCM n°071-10-2026

Renouvellement Convention avec la SARL MIGNET pour la prestation relative à l'enlèvement, la mise en fourrière, le gardiennage et la restitution ou la destruction des véhicules

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal qu'en application d'une délibération en date du 17 octobre 2022, la commune avait conclu une convention avec le garage MIGNET pour la prestation relative à l'enlèvement, la mise en fourrière, le gardiennage et la restitution ou la destruction de véhicules pour une période de douze mois renouvelable trois fois, soit jusqu'au 19 octobre 2026 inclus.

Avec l'arrivée à échéance de ladite convention, il propose qu'il soit procédé à son renouvellement à compter du 20 octobre 2026 pour une durée de douze mois renouvelable trois fois par tacite reconduction.

Chaque membre du Conseil municipal a été destinataire d'un exemplaire du projet de convention joint à la convention à la présente séance.

Monsieur André ROBERT, conseiller municipal de la liste majoritaire, indique qu'il n'est pas fait mention de la gestion des épaves dans le projet de convention et sollicite son rajout. Monsieur le Maire valide la demande de rajout proposé par Monsieur André ROBERT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Valide la convention avec le garage SARL MIGNET pour la prestation relative à l'enlèvement, la mise en fourrière, le gardiennage et la restitution ou la destruction de véhicules pour une durée de douze mois à compter du 20 octobre 2026 renouvelable trois fois par tacite reconduction,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant légal à signer ladite convention.

DCM n°072-10-2026

Challans Gois Communauté – Rapport d'activités 2025 du service de gestion des déchets

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil municipal du rapport d'activité du service de gestion des déchets de CHALLANS GOIS Communauté pour l'année 2025. Il précise que chaque conseiller municipal en a été destinataire avant la réunion.

En application du décret n°2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets et des décrets D. 2224-1 à D. 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), il est demandé à l'Assemblée délibérante de donner son avis sur le rapport présenté.

Après échange, le Conseil municipal n'a pas d'observation à émettre sur ce rapport.

DCM n°073-10-2026

Challans Gois Communauté – Rapport d'activités 2025 du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil municipal du rapport d'activité du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) pour l'année 2025. Il précise que chaque conseiller municipal en a été destinataire avant la réunion.

An application du décret n°2000-404 du 11 mai 2000 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), il est demandé à l'Assemblée délibérante de donner son avis sur le rapport présenté.

Après échange, le Conseil municipal n'a pas d'observation à émettre sur ce rapport.

Dates à retenir :

Repas des Aînés : le jeudi 15 octobre salle des Primevères

Prochain Conseil municipal à 20h00 : lundi 16 novembre 2026 avec en amont de la séance à 19h00 l'accueil de représentants du SyDEV afin de présenter les missions de cet organisme, les prestations qu'il propose et les subventionnements possibles des actions auprès des membres de l'Assemblée délibérante

Les dates des Conseils municipaux en 2026 sont :

- 14 décembre

Le secrétaire de séance,
Laurent DENIS

Le Maire,
Jean-Claude FLEURY

MAIRIE DE ST GERVAIS
85230 Vendée